

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 mars 2015 à 19 h 30, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-03-033

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié, en biffant le point 8.4. présenté et en ajoutant le point 8.24.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers se terminant le 31 janvier 2015**
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme
 - 8.2 Adoption du règlement portant le numéro 2015-04 concernant la fermeture, l'abolition et la rétrocession des lots 3 207 079 et 3 438 916
 - 8.3 Avis de motion au règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

- 8.4 ~~Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés;~~
- 8.5 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.04
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.05
- 8.7 Démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 8.8 Avis de motion concernant un règlement sur le contrôle des animaux
- 8.9 Abrogation de la résolution numéro 2014-11-222 intitulée Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Premier Lac du Nord inc.
- 8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier de madame Lina Perrela
- 8.11 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-00002 - lots projetés 5 662 604 et 5 662 606
- 8.12 Subvention annuelle 2015 versée à Tricentris et application de la clause 1.4.2 de l'entente
- 8.13 Contribution 2015 à La Route des Arts
- 8.14 Avril le Mois de la Jonquille
- 8.15 Soutien financier à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord
- 8.16 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.17 Achat d'une porte pour le nouveau bureau de l'édifice municipal
- 8.18 Autorisation pour assister à la formation 3e rendez-vous québécois du loisir rural de Contrecoeur
- 8.19 Acquisition de tenues de combat
- 8.20 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la vente d'un véhicule du service incendie
- 8.21 Mandat à la firme Cohésion Totale inc. dans le cadre du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal
- 8.22 Autorisation à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil
- 8.23 Vente-débarras (garage)
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-03-034

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 février 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 février 2015**.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

2015-03-035

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de février 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de février 2015 totalisant **110 088.77 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de février 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers se terminant le 31 janvier 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 janvier 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de février 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectifs et des prochaines activités.

Loisir : Le comité MADA remercie tous les citoyens qui ont rempli leur sondage.

Urbanisme : L'adoption d'un règlement concernant la construction des chemins publics et privés est nécessaire dans la mesure où il n'y avait antérieurement qu'une politique et aucun règlement à ce sujet.

Sécurité publique : Le camion numéro 203 sera mis en vente publique.

Nouvelles régionales

L'organisme à but non lucratif « **Mouvement Personne d'Abord de Lachute - MPDA** » (adultes qui vivent avec une déficience intellectuelle) offre des services en défense de droit et de l'entraide. Il propose des activités et des loisirs (quilles, cours de dessins et de peinture, danse et rencontres) pour tous les adultes de la MRC d'Argenteuil qui vivent avec une déficience intellectuelle.

Pour **la semaine de la déficience intellectuelle du 9 au 15 mars 2015**, le Mouvement Personne d'Abord de Lachute organise une collecte de fonds (souper spaghetti) le 28 mars 2015 à la salle des Chevaliers de Colomb.

Les billets sont en vente au : Bazar MPDA, 177, Béthany, Lachute

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Spectacle-bénéfice pour la lutte contre le cancer

Le 20 mars 2015, à 19 h, à l'auditorium de la Polyvalente Lavigne de Lachute.

Le coût des billets est de 10 \$ pour les gens âgés de 13 ans et plus.

Pour de plus amples renseignements, contacter Kellyane Blain au 450 562-3272.

Café partage d'Argenteuil et Centraide Argenteuil

Présence au forum sur la sécurité alimentaire d'Argenteuil

Covoiturage : argenteuil.covoiturage.ca

Les maires de la MRC d'Argenteuil se réunissent à Mille-Isles, au camp Scout Tamaracouta, le 18 mars 2015, pour un lac à l'épaule. La taxe foncière sera un des points de discussion.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement*

La greffière et secrétaire trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2015.

8. Affaires diverses

8.1 *Adoption du règlement numéro 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme*

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 13 janvier 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Fred Beaudoin, conseiller;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement 2015-02.

ADOPTÉE.

2015-03-036

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

2015-03-037

8.2 Adoption du règlement portant le numéro 2015-04 concernant la fermeture, l'abolition et la rétrocession des lots 3 208 079 et 3 438 916

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 1^{er} octobre 2014 par monsieur Howard Sauvé, conseiller;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 2014-09 concernant la fermeture, l'abolition et la rétrocession des lots 3 208 079 et 3 438 916.

ADOPTÉE.

8.3 Avis de motion au règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés

Avis de motion est par la présente donné par monsieur *David Hudson*, concernant :

- *l'établissement de nouvelles normes régissant les chemins publics ou privés.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.4 ~~Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés~~

2015-03-038

8.5 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.04

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2014 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé, conseiller;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 3 décembre 2014;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 13 janvier 2015;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 13 janvier 2015;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement RU.02.2011.04.

ADOPTÉE.

2015-03-039

8.6 ***Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.05***

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé, conseiller;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 4 février 2015;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 4 mars 2015;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le second projet de règlement RU.02.2011.05.

ADOPTÉE.

2015-03-040

8.7 ***Démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection***

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec* le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant qu'un collectif de cinq (5) scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui démontrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un (1) kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les trente (30) élus municipaux présents provenant de vingt-deux (22) municipalités et de onze (11) MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à eux;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE SE JOINDRE à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE.

8.8 Avis de motion concernant le règlement 2015-03 sur le contrôle des animaux

Avis de motion est par la présente donné par madame *Brenda Dawson*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *le contrôle des animaux et la gratuité de la licence*.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-03-041

8.9 Abrogation de la résolution numéro 2014-11-222 intitulée « Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Premier Lac du Nord inc. »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2014-11-222;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant que l'abrogation est justifiée par le fait que les propriétaires désirent se prévaloir du report de la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et ce, tel que permis par nos règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ABROGER la résolution numéro 2014-11-222.

ADOPTÉE.

2015-03-042

8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (Madame Lina Perrela)

Considérant que le demandeur, madame Lina Perrela, pour et au nom de Terrasse des Mille-Isles inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 629 424, 5 629 425, 5 629 426, 5 629 427, 5 629 428, 5 629 429, 5 629 430, 5 629 432, 5 662 604, 5 662 605, 5 662 606 et 5 662 607 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 301954, minute 13 987, en date du 4 décembre 2014;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de douze (12) lots distincts;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain, située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 4 644,16 \$ ou à une superficie de 1 509,61 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Lina Perrela pour et au nom de la Terrasse des Mille-Isles inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 4 644,16 \$.

QUE cette contribution de 4 644,16 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

2015-03-043

8.11 Demande de dérogation mineure – DM-2015-00002 - lots projetés 5 662 604 et 5 662 606 du cadastre du Québec

Considérant que le demandeur, monsieur Pierre Paquette pour et au nom de l'entreprise Terrasse des Mille-Isles inc., procède à une demande de dérogation mineure pour légaliser la largeur des lots projetés 5 662 604 et 5 662 606 du cadastre du Québec et situé sur le chemin du lac Robert et sur le chemin Carole;

Considérant que le lot projeté numéro 5 662 604 situé sur le chemin du lac Robert aura une largeur de 42,16 mètres plutôt qu'une largeur de 50,00 mètres, tel que prévu à la réglementation;

Considérant que le lot projeté numéro 5 662 606 situé sur le chemin Carole aura une largeur de 21,53 mètres plutôt qu'une largeur de 33,75 mètres, tel que prévu à la réglementation;

Considérant que, de l'avis du comité consultatif d'urbanisme, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 18 février 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-00002 visant le lot projeté numéro 5 662 604 du cadastre du Québec dont la largeur aura 42,16 mètres plutôt qu'une largeur de 50,00 mètres et le lot projeté 5 662 606 du cadastre du Québec dont la largeur aura 21,53 mètres plutôt que 33,75 mètres et situé sur le chemin du lac Robert et sur le chemin Carole, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-03-044

8.12 Subvention annuelle 2015 versée à Tricentris et application de la clause 1.4.2 de l'entente

Considérant l'entente 2012-2017 intervenue avec Tricentris, laquelle fût autorisée par la résolution 2012-06-140, adoptée à la séance du 5 juin 2012;

Considérant que par cette entente la municipalité s'est engagée à verser une subvention annuelle non remboursable;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant qu'en vertu de cette entente, le conseil d'administration de Tricentris applique la clause 1.4.2 qui stipule qu'il peut demander qu'une subvention supplémentaire soit versée pour l'année en cours advenant un manque à gagner découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER la subvention annuelle au montant de 1 383,91 \$ et le montant supplémentaire de la clause 1.4.2 de 2 150,71 \$, à Tricentris, centre de tri, pour un montant total de 4 063.93 \$ taxes incluses, et ce, selon l'entente en vigueur.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-45210-447.

ADOPTÉE.

2015-03-045

8.13 Contribution 2015 à La Route des Arts

Considérant que l'art est une activité humaine et que le produit de cette activité, ou l'idée que l'on s'en fait s'adresse délibérément aux sens, aux émotions, aux intuitions et à l'intellect;

Considérant que La Route des Arts est un véhicule merveilleux de communication entre les artistes, les artisans et le grand public;

Considérant que cet évènement, où l'art, la culture, l'expression, les émotions et la diversité sont à l'honneur, est d'une très grande richesse historique, culturelle et touristique;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles désire encourager ce véhicule de communication qui contribue à la région, non seulement en attirant les visiteurs extérieurs, mais aussi en créant une prise de conscience chez la population locale de sa richesse artistique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER la somme de deux cents dollars (200 \$) à titre de contribution pour l'année 2015 à l'organisme La Route des Arts, afin qu'il poursuive sa mission de mobiliser artistes et artisans en leur permettant d'exposer des œuvres de haut niveau et de les faire connaître localement et régionalement;

D'IMPUTER ladite contribution aux activités de fonctionnement au poste budgétaire numéro 02-11000-970, comme prévu au budget de l'année 2015.

ADOPTÉE.

2015-03-046

8.14 Avril le Mois de la Jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: Dawn Charles

APPUYÉ PAR: André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer, plus particulièrement au mois d'avril, le mois de la jonquille.

ADOPTÉE.

2015-03-047

8.15 Soutien financier à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord

Considérant l'importance d'un environnement familial et humain pour les personnes en fin de vie;

Considérant que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord offre des soins gratuits de qualité à ces personnes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE SOUTENIR financièrement la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord en lui versant un don de deux cents dollars (200 \$);

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-11000-970, comme prévu au budget 2015.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

2015-03-048

8.16 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant l'aide de 15 000 \$ octroyée par le député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, à même son enveloppe discrétionnaire dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, en octobre 2014;

Considérant que monsieur Yves St-Denis a obtenu une aide discrétionnaire supplémentaire pour les municipalités du comté d'Argenteuil pour l'année 2014-2015 et qu'il a ajouté la somme de 20 000 \$ au montant déjà consenti à notre municipalité pour 2014-2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER le député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, pour l'octroi de la subvention totalisant 35 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2015-03-049

8.17 Achat d'une porte pour le nouveau bureau de l'édifice municipal

Considérant qu'un bureau supplémentaire permettrait de recevoir des citoyens, d'avoir des conversations et de faire des appels en toute confidentialité;

Considérant que ce bureau permettrait de dégager le corridor de circulation, de le rendre sécuritaire et de répondre aux normes de la CSST;

Considérant que ce bureau offrirait de l'espace de rangement supplémentaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER la somme de 1 203.28 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une porte du nouveau bureau de l'édifice municipal;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 23-02000-710, et de procéder aux virements des crédits nécessaires provenant du poste budgétaire 02-19000-419.

ADOPTÉE.

2015-03-050

8.18 Autorisation à participer à la formation du 3^e rendez-vous québécois du loisir rural de Contrecoeur

Considérant que la conseillère responsable du volet loisir, madame Brenda Dawson, souhaite la participation de madame Nathalie Bouchard à cette formation;

Considérant l'intérêt de madame Nathalie Bouchard, responsable de l'environnement et des loisirs municipaux, pour cette formation;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles reconnaît et encourage les activités de formation de son personnel.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson :

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles :

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Nathalie Bouchard, responsable de l'environnement et des loisirs municipaux, à participer à la formation du 3^e rendez-vous québécois du loisir rural, à la colonie des Grèves de Contrecoeur, les 7 et 8 mai 2015;

DE DÉFRAYER cette formation jusqu'à concurrence de la somme de 233.72 \$;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-701-70-447.

ADOPTÉE.

2015-03-051

8.19 Acquisition de tenues de combat

Considérant la recommandation numéro 2015-51 du directeur du service d'incendie à l'effet de procéder à l'achat de quatre (4) tenues de combat auprès de L'Arsenal au montant de 8 025.26 \$ taxes incluses;

Considérant que le directeur du service incendie a préalablement obtenu des soumissions d'un minimum de trois (3) fournisseurs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur du service incendie à procéder à l'achat de quatre (4) tenues de combat auprès de L'Arsenal au montant de 8 025.26 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit à la soumission numéro SOUM023219, datée du 21 janvier 2015, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 23-03000-725.

ADOPTÉE.

2015-03-052

8.20 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la vente d'un véhicule du service incendie

Considérant qu'il y a lieu de se départir du camion porteur 203, de marque Ford, de modèle F Serie, doté d'un moteur six (6) cylindres diesel de marque Cummins, d'une transmission manuelle six (6) vitesses, de freins à air surdimensionné et affichant un kilométrage inscrit à l'odomètre de 12 500 km;

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer un appel d'offres.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur du service incendie et la directrice générale en vue de soumettre au conseil les modalités de vente qui s'offrent à la municipalité afin de préparer l'appel d'offres pour la vente du véhicule 203.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

2015-03-053

8.21 Mandat à la firme Cohésion Totale inc. dans le cadre du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal

Considérant que le mandat consiste à réaliser une analyse sommaire pluridisciplinaire des plans et devis d'architecture, de génie civil, de structure et d'électromécanique avant leur émission pour appel d'offres;

Considérant que ce mandat vise à apporter des propositions suggérant des économies dans l'intérêt de la municipalité, dans le cadre du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal;

Considérant que le but est de consolider les livrables selon les besoins et objectifs budgétaires de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Cohésion Totale inc. dans le cadre du projet d'agrandissement de la caserne d'incendie et du garage municipal de la municipalité de Mille-Isles selon les termes décrits à l'offre de service datée du 11 février 2015, portant le numéro OSS-517;

D'IMPUTER cette dépense au montant de 6 869.76 \$ taxes incluses aux activités d'investissement au poste budgétaire 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2015-03-054

8.22 Autorisation à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil

Considérant que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 avril 2005, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la version finale de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que modifié à la suite des consultations publiques et des recommandations des représentants du ministère de la Sécurité publique (résolution numéro 05-04-095);

Considérant que dans une lettre datée du 19 août 2005, le ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacques P. Dupuis, annonçait la délivrance de l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

Considérant que la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma... »

Art. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements. »;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Considérant que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 octobre 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 14-10-336 en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a embauché, en novembre 2014, une chargée de projets en sécurité publique (résolution 14-11-411) afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, etc. détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

Considérant que certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

Considérant que les données requises sont compilées par le ministère de la Sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

Considérant que pour simplifier le processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

Considérant que pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le ministère de la Sécurité publique à transférer les données de 2006 à 2014 inscrites au DSI-2003 à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil;

DE DEMANDER à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC de retransférer à la municipalité l'ensemble des données relatives à la municipalité, une fois celles-ci analysées et compilées.

ADOPTÉE.

2015-03-055

8.23 Vente-débarras (garage)

Considérant la demande de l'organisme Forum Mille-Isles voulant qu'une vente-débarras se tienne sur le terrain de l'édifice municipal;

Considérant qu'afin d'éviter des frais supplémentaires à l'organisme qui se devrait de détenir une assurance responsabilité, la municipalité soit le promoteur de l'événement, mais que l'organisation complète de l'activité soit confiée à Forum Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'organisme Forum Mille-Isles à organiser, au nom de la municipalité de Mille-Isles, une vente-débarras sur le terrain de l'édifice municipal, le 29 août 2015, en cas de pluie remise au 30 août 2015, et cela, afin de permettre l'échange de matériel entre les citoyens considérant que cet événement ne se veut pas être une activité de financement;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

DE PRÊTER sans frais l'emplacement, les tables et les chaises nécessaires pour la tenue de l'événement, et de préciser qu'aucun employé ne sera affecté à la préparation de cette activité.

ADOPTÉE.

2015-03-056

8.24 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014 – reddition de comptes

Considérant l'aide financière versée par le député du comté d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du programme d'aide financière du réseau routier municipal (PAARRM);

Considérant que pour obtenir le versement de l'aide financière, la municipalité doit confirmer l'exécution des travaux et l'approbation des dépenses encourues.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins les chemins Black, de Shrewsbury, du Bonheur, du Domaine, du Lac-Hughes, Edwise, Massie, Pine Point, Tamaracouta, les côtes Saint-Eustache et Saint-Joseph pour un montant de **101 327.35 \$** subventionnés de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Présentation de la réponse aux questions de monsieur Yvon Samson et de la lettre au journaliste, monsieur Francis Legault, du « *Régional* ».

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-03-057

10. Levée de la séance

À 21 h 39, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2015

